

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 26PR1558 (4414) – profil : Analyse, homogénéisation des équations aux dérivées partielles. Aspects aléatoires, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Albert COHEN, Professeur des universités (Président)

Anne-Laure DALIBARD, Professeur des universités

Anne DOUCET, Professeur des universités

Emmanuel TRELAT, Professeur des universités

Jérémie SZEFTTEL, Directeur de recherche

Membres externes

François ALOUGES, Professeur des universités

Eric CANCES, Professeur des universités

Olivier GLASS, Professeur des universités

Cyril IMBERT, Directeur de recherche

Pauline LAFITTE, Professeur des universités

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 mars 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Extrait délégué
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières
Jean CHAMBAZ
Jacques MALENFANT